

# METASOL RB-20

**POUR CONTRÔLER LES BACTÉRIES, LES CHAMPIGNONS ET LES  
LEVURES DANS LES USINES DE PÂTE ET DE PAPIER**

**INDUSTRIEL  
DANGER**

**CORROSIF**

**POISON**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

NO° HOMOLOGATION: 16720  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**GARDER HORS DE LA PORTÉE  
DES ENFANTS**

GARANTIE:  
Dibromo-2,2-nitrilo-3-propionamide.....20,00%

Contenu Net:

Nalco Chemical Co.  
C.P. Box 5002  
Burlington, Ontario  
L7R 3Y9  
TEL: (905) 632-8791

**CANADA 1-800-463-3216 (24 HEURES)  
TÉLÉPHONER EN CAS D'URGENCE**

**MODE D'EMPLOI:**

NOTE : AJOUTER METASOL RB-20 SÉPARÉMENT DANS LE SYSTÈME. NE PAS LE MÉLANGER AVEC D'AUTRES ADDITIFS AFIN D'ÉVITER LA DÉCOMPOSITION DE METASOL RB-20 EN RAISON DU pH ÉLEVÉ DE CERTAINES FORMULATIONS D'ADDITIFS.

**USINES DE PAPIER :**

Pour contrôler la prolifération des bactéries, des moisissures et des levures dans les usines de pâte, de papier et de carton, ajouter Metasol RB-20 en doses de 60-210 mL par tonne de pâte ou de papier (sec). L'ajout peut être continu ou intermittent, selon le type de système et l'importance de la contamination. Il doit être fait à l'aide d'une pompe doseuse à un endroit qui assurera la distribution uniforme du Metasol RB-20 dans la masse de fibre et d'eau, comme la pile raffineuse, l'admission ou la sortie du raffineur Jordan, le cuvier de cassés, le cuvier de composition de fabrication, le ramasse-pâte et le réservoir d'eau blanche.

Les systèmes très encrassés doivent être débouillis, puis traités avec 60-140 mL de Metasol RB-20 par tonne de papier (sec), selon la quantité requise pour obtenir un bon contrôle.

Les systèmes modérément encrassés doivent être traités en continu avec 140-210 mL de Metasol RB-20 par tonne de papier (sec), jusqu'à ce que l'accumulation de boues microbiennes soit sous contrôle. Les doses peuvent alors être réduites à 60-140 mL par tonne de papier et de faire l'ajout de façon continue ou intermittente selon la quantité requise

pour obtenir un bon contrôle. Les boues microbiennes délogées pouvant causer des cassures dans le papier, le nettoyage de la machine à papier est à conseiller.

Les systèmes légèrement encrassés doivent être traités continuellement avec 60-140 mL de Metasol RB-20 par tonne de papier (sec) jusqu'à ce que les boues microbiennes soient sous contrôle, puis être ajouté par intermittence afin de conserver le contrôle.

**PRÉCAUTIONS:**

**DANGEREUX CAUSE DES BRÛLURES GRAVES AUX YEUX.** Le contact avec la peau peut causer des brûlures chimiques. Peut être nocif ou fatal si avalé. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes contre les projections liquides lors de la manipulation. Se laver à fond après la manipulation.

**PREMIERS SOINS:**

**CONTACT AVEC LES YEUX:** En cas de contact, rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir immédiatement des soins médicaux. **CONTACT AVEC LA PEAU:** Laver immédiatement les parties atteintes au savon et à grande eau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux. **INGESTION:** Provoquer immédiatement le vomissement en faisant boire deux verres d'eau et en enfonçant un doigt dans la gorge. Répéter jusqu'à ce que les vomissures soient claires. Communiquer avec un médecin ou contacter un center antipoison IMMÉDIATEMENT. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

**ÉLIMINATION:**

Pour le système Porta-Feed: 1. Fermer le robinet. 2. Prendre les dispositions nécessaires pour le retour des réservoirs Porta-Feed. Pour tout autre contenant: 1. Rincer à fond le récipient vide et ajouter les rinçures au site de traitement. 2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination ou son recyclage. 3. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial chargé de la Réglementation du produit. En cas d'un déversement et le pour le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial chargé de la Réglementation du produit.

**ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

Pour conserver la qualité du produit, stocker à une température inférieure à 60°C. Maintenir le contenant étroitement fermé lorsque le produit n'est plus en usage. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

**AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**AVIS À L'ACHETEUR**

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

No Du Lot:

**TDG Appellation Réglementaire: LIQUID ORGANIQUE, CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (DIBROMO-2,2-NITRIL-3-PROPIONAMIDE), Class 8, ONU3265, PGIII**

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )